

(1)

( N° 168. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 15 MAI 1867.

---

Crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère de l'Intérieur,  
pour les exercices 1866 et 1867 <sup>(1)</sup>.

---

## RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION <sup>(2)</sup>, PAR M. HYMANS.

---

MESSIEURS,

Le Gouvernement a soumis à vos délibérations un projet de loi tendant à allouer, aux Budgets du Ministère de l'Intérieur, pour les exercices 1866 et 1867, des crédits supplémentaires s'élevant à fr. 378,473 95 c<sup>s</sup>. Ces crédits se rattachent aux Budgets de 1866 et 1867.

Depuis le dépôt du projet, M. le Ministre de l'Intérieur nous a adressé la lettre suivante :

*A Monsieur le Président de la commission chargée de l'examen du projet de loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1866.*

---

Bruxelles, le 14 mai 1867.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Depuis la formation du projet de loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1866, un compte d'impressions faites pour le service de la milice en 1866, s'élevant à fr. 300 67 c<sup>s</sup>, est parvenu à l'administration centrale; je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien pro-

---

<sup>(1)</sup> Projet de loi, n° 164.

<sup>(2)</sup> La commission était composée de MM. CROMBEZ, président, VAN RENYNCKE, LEBEAU, HYMANS, NÉLIS, DE NAeyer et THONISSEN.

poser à la section centrale d'ajouter cette somme à celle de fr. 1067 20 c<sup>s</sup>, demandée au § 1<sup>er</sup> du projet de loi soumis à son examen.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Par suite de cette proposition nouvelle, le chiffre des crédits pétitionnés s'élève à fr. 378,774 62 c<sup>s</sup>.

La commission vous propose l'adoption de ces crédits. Elle se borne, à propos de 5° de l'article 1<sup>er</sup> (*Commission royale des monuments*), à émettre le vœu qu'à l'avenir le crédit alloué pour frais de déplacement des membres de la commission royale des monuments ne soit plus dépassé.

*Le Rapporteur,*

L. HYMANS.

*Le Président,*

Louis CROMBEZ.

---